



**ARRÊTÉ N° 2024-169 ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024**

**Le Maire de Le Poinçonnet,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,  
**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** l'arrêté du 23 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,  
**VU** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit pour l'année 2024 :

**Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Madame Martine BLANCHARD	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Madame Sandra SINAULT	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe

**Article 2<sup>ème</sup>**: Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**Article 3<sup>ème</sup>**: Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Commune du Poinçonnet, le 12 février 2024

Le Maire

  
Danièle DUPRÉ-SÉGOT



Le Maire

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Notifié le :